



**HAL**  
open science

## Du remède par les plantes à la sorcellerie

Maelle Mériaux

► **To cite this version:**

Maelle Mériaux. Du remède par les plantes à la sorcellerie. Véronique Ginouvès; Isabelle Gras. La diffusion numérique des données en SHS. Guide des bonnes pratiques éthiques et juridiques, Presses universitaires de Provence, pp.223-230, 2018, 9791032001790. hal-01985678

**HAL Id: hal-01985678**

**<https://hal.science/hal-01985678v1>**

Submitted on 18 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Du remède par les plantes à la sorcellerie

## Retour sur une expérience de traitement et de diffusion d'archives orales en Bretagne

Maëlle Mériaux

Université Rennes 2, Centre de recherche bretonne et celtique EA 4451

Mots-clés : Éthique ; Droit ; Archive sonore ; Documentation ; Ethnobotanique ; Bretagne.

Résumé : Du remède par les plantes à la sorcellerie, il n'y a qu'un pas. Au départ une « recette de cuisine », et nous voilà dans le récit de vie... Dans le cadre de nos recherches, nous avons été amenée à écouter un grand nombre d'enregistrements de témoignages en lien avec les usages passés du végétal en Bretagne, et avons été touchée par leur richesse et leur souffle. En partenariat avec l'association Dastum, nous avons effectué le traitement documentaire d'un certain nombre de ces enregistrements, pour permettre leur mise à disposition dans la base de données en ligne de l'association. De nombreuses questions se sont posées à nous, pour tenter d'effectuer un traitement documentaire qui permette la mise à disposition la plus large des données, dans le respect des personnes impliquées. Le traitement documentaire de deux fonds d'archives orales nous servira d'illustration. Dans les coulisses de ce traitement documentaire, divers sujets sensibles se sont présentés à nous, amenant la question du niveau de diffusion juste, et du rôle de l'archiviste-documentaliste sur cette question. Un retour d'expérience nous permettra d'explorer l'utilisation de ce matériau dans le cadre de valorisations audio et les questions qu'elles suscitent.

### Introduction

Si la question de la signature d'un contrat d'utilisation et de diffusion, dans le cadre d'un projet d'enregistrements de témoignages, est maintenant bien documentée (Descamps et Ginouvès 2013 ; Descamps 2014 ; Ginouvès 2015), elle ne répond pas à elle seule aux problèmes éthiques posés par l'utilisation de ces enregistrements. En effet, une diffusion pouvant amener à différents types de valorisation, il nous semble important de mieux identifier ces possibles utilisations, et de réfléchir aux questions déontologiques qu'elles soulèvent.

Notre expérience de terrain s'est forgée dans le traitement documentaire de plusieurs fonds d'archives orales, sur la thématique des usages des plantes en Bretagne, au xx<sup>e</sup> siècle. Les questions éthiques et juridiques qui se posent

habituellement concernant les données ethnobotaniques sont celles de la propriété intellectuelle : la Convention sur la diversité biologique de 1992 permet de protéger en partie les peuples autochtones des actes de biopiraterie. Mais qu'en est-il des enquêtes de terrain qui sont réalisées dans une visée patrimoniale et non à des fins commerciales ? Ce sont d'autres questions qui se posent. En effet, les témoignages ethnobotaniques ont la particularité d'aborder, à travers la relation nouée avec le végétal, la représentation du corps et de la maladie, pour les usages médicaux des plantes, et plus généralement les croyances et représentations sur la marche de l'univers. Autant de données personnelles qui méritent notre attention.

Deux fonds d'archives orales serviront à notre analyse. Ces fonds ont été déposés à l'association Dastum, qui se donne pour objectif de « collecter, sauvegarder et transmettre le patrimoine oral de la Bretagne historique<sup>1</sup> ». Le premier fonds qui nous intéresse ici est celui constitué par Christophe Auray, vétérinaire dans le Morbihan, qui a effectué ses enquêtes entre 1996 et 2000 principalement, dans le cadre d'une thèse vétérinaire (Auray 2001). Ce fonds d'archives orales a donné lieu, en plus de sa thèse, à l'écriture de plusieurs ouvrages, dont l'un particulièrement sur l'ethnobotanique en Bretagne (Auray 2011). Le deuxième fonds sur lequel nous nous pencherons est celui de l'association La Liètt<sup>2</sup>, comprenant des enquêtes ethnobotaniques effectuées en 2011-2012. Ces enquêtes et les suivantes (période de 2013 à 2015) ont amené à la confection de chroniques radio sur le thème de l'ethnobotanique que nous évoquerons plus en détail ci-dessous. Au-delà de ces valorisations, ces deux fonds participent d'une mouvance où la visée de l'enregistrement n'est pas clairement définie au départ, si ce n'est garder trace de ce qui est en train de disparaître. Ainsi, bien que les enquêtes sur lesquelles nous avons travaillé concernent particulièrement la thématique ethnobotanique, les réflexions développées ici peuvent servir plus largement à tout un ensemble d'enquêtes patrimoniales ayant trait à la vie du siècle passé. Celles-ci, dans leur formulation même, nous indiquent la part d'individuel et de collectif qu'elles comportent, et donc d'informations plus ou moins sensibles du point de vue de l'éthique.

Ces fonds d'archives sonores ont été réalisés avec l'accord oral des personnes ressources pour être enregistrées, sans mention de l'utilisation qui serait faite ultérieurement des enregistrements. Encore majoritairement aujourd'hui, à Dastum, les entretiens ne sont pas accompagnés d'un contrat de diffusion et d'utilisation signé. Pour autant, il est revendiqué par l'association, comme au sein de nombreuses institutions, que le flou juridique dans lequel se trouvent ces enregistrements ne doit pas être un frein à leur diffusion. Par ailleurs, l'anonymisation des enregistrements, s'il a été de mise un temps, n'est plus souhaité par ces institutions : d'une part, parce que le média de l'enregistrement n'est pas adapté à cette démarche, car, même si aucun nom n'est cité, on reconnaît facilement un timbre de voix ou une manière de parler ; d'autre part, pour répondre à une volonté de valorisation des personnes ressources, et de responsabilisation vis-à-vis de la parole donnée. Dans cet article, nous souhaitons apporter nos réflexions à la question suivante : si aucune mesure n'a été prise lors du collectage, et dans l'idée qu'une diffusion est tout de même

1 <http://www.dastum.bzh/>.

2 <http://liett.blog.free.fr/>.



souhaitable, comment peut-on penser cette diffusion, et les utilisations qu'elle rend possibles, dans le respect des personnes concernées ?

Dans les coulisses du traitement documentaire, nous allons aborder les divers sujets sensibles qui se sont présentés à nous, amenant la question du niveau de diffusion à adopter, et du rôle du documentaliste-archiviste sur ce point. Un retour d'expérience nous permettra d'explorer les attentes muséographiques et associatives concernant l'utilisation de la source orale sur la thématique ethnobotanique et de développer les questions qu'elle suscite.

## Les coulisses du traitement documentaire

Pour aborder les questions d'éthique, il nous semble intéressant de faire un détour par les coulisses du traitement documentaire, qui constituent dans les faits un des lieux de la mise en place d'une démarche déontologique. C'est en se confrontant à des données sensibles – les données personnelles –, ou ressenties comme telles, dans les enregistrements que l'archiviste-documentaliste en vient à réfléchir aux modalités d'une diffusion qui respecte les personnes et leur vie privée.

### Des sujets « sensibles »

« “Entrer dans l'enquête” revient à se glisser dans une intimité non partagée et stimule par conséquent l'imagination », explique L. Nicolas (2008). L'auteure de cette citation a effectué le traitement documentaire d'un corpus d'enregistrements de mémoire orale, et insiste sur l'importance d'assumer ce travail d'écoute, et l'aspect subjectif qu'il peut comporter. Le documentaliste peut en effet se trouver face à des données embarrassantes, ayant trait à des informations personnelles que la personne ressource raconte.

Les enquêtes ethnobotaniques invoquent de nombreux savoirs à l'aide du pronom indéfini « on » : « La camomille, oui, on en faisait des tisanes pour le mal de tête », « on élaguait les chênes tous les sept ans », « le chanvre, on le semait le quatre mai », etc. Mais parfois, et notamment quand l'entretien porte sur les connaissances médicinales, le témoignage thématique tourne au récit de vie, et mentionne que la personne ressource ou que l'un ou l'une de ses proches a eu telle maladie et s'est soigné à partir de plantes. L'histoire personnelle sert dans ces cas à illustrer un savoir, une pratique. Comment traiter, donc, l'histoire de cette tranche de vie dans un travail documentaire ? Il se trouve que le savoir, la pratique, en sont généralement enrichis, car c'est justement dans ce récit de vie que peut être recueilli le maximum d'informations sur le contexte d'utilisation du savoir, qui manquent généralement dans les connaissances, trop générales, données dans les enquêtes ethnobotaniques. Ces éléments de vie privée, même s'ils sont susceptibles de poser problème dans un contexte de diffusion, sont donc riches et contribuent à la consistance de l'enquête.

Le cas des conversations sur la sorcellerie nous permet d'aller plus loin. Elles sont courantes dans les enquêtes ethnobotaniques, car souvent en lien avec la santé des humains et des animaux de ferme. Si certains informateurs rechignent à en parler ou invoquent la superstition, d'autres sont particulièrement enclins à aborder le sujet, et à citer les noms des personnes concernées. Dès lors, la question



de la diffusion n'est pas évidente. Des remarques telles que : « vous gardez ça pour vous, hein ? », semblent indiquer que, même si l'enregistreur était dans le début de l'entretien bien accepté, il n'est plus de mise à ce moment-là de l'enquête. Ainsi, bien que certaines informations semblent être spécialement données à l'enregistreur, d'autres paraissent au contraire réservées à l'enquêteur, s'insérant dans la sphère de la confiance, et ce, au sein d'un même enregistrement.

L'ethnobotanique peut être un sujet sensible également, non par le contenu des enregistrements cette fois, mais par l'utilisation qui peut en être faite. En écoutant des enregistrements évoquant les usages des plantes « autrefois », on peut être tenté d'appliquer ces usages à la lettre, et ainsi de transformer une démarche élaborée dans une curiosité ethnologique et historique, en une démarche purement utilitaire. Cependant les enquêtes ethnobotaniques ne sont pas toujours précises sur les savoirs, qui font eux-mêmes appel aux souvenirs et à l'observation subjective. Ainsi, pour des usages médicinaux, les dosages ne sont pas indiqués ; le geste peut accompagner le témoignage, mais il n'est pas écoutable ; l'identification des plantes n'est pas systématique ; leur innocuité pourrait être démontrée ailleurs, mais pas dans une enquête ethnobotanique ; et les lieux de cueillette ont probablement évolué. Que faire d'un extrait qui aborde l'usage médicinal d'une plante aujourd'hui considérée comme toxique ? Faut-il l'écarter de peur d'une mésinterprétation ?

## Comment déontologie et traitement documentaire sont liés

Les différents cas de figure présentés ci-dessus mettent en lumière le fait qu'il existe plusieurs degrés de « diffusabilité » dans les enregistrements de témoignages. Ainsi, avec le développement de la base de données de Dastum, et la possibilité de la consulter sur internet, différents niveaux de mise à disposition sur la base ont été instaurés (voir Tableau 1).

Tableau 1 : Les différents niveaux de mise à disposition de la base de données Dastum

Niveaux de mise à disposition :	Visible par :
Confidentiel	Les salariés/le déposant s'il en fait la demande
Consultable	Les adhérents sur internet/Tout le monde depuis un point de consultation
En libre accès	Tout le monde sur internet

La modalité d'accès libre n'est mise en place que dans certains cas particuliers, notamment pour les archives sonores éditées, qui ont, dans ce cas, obtenu les accords écrits du collecteur et de la personne enregistrée.

La particularité de la base de données Dastum se trouve dans le traitement documentaire des enregistrements. Ceux-ci sont découpés en extraits sonores thématiques de quelques minutes. Cette manière de faire provient directement de la méthode utilisée avec les morceaux de répertoires musicaux traditionnels, où



chaque morceau est découpé, constituant une banque de morceaux considérable. Bien que ce traitement documentaire ait l'avantage de permettre un grand nombre de réutilisations d'extraits, accessibles sans trop de recherche et comparables entre eux, elle est très contestable dans une démarche archivistique, pour laquelle la conservation de l'enregistrement dans sa forme originale est la base. Pour les deux fonds d'archives orales présentés ici, nous avons expérimenté les deux démarches. Les enregistrements de Christophe Auray ont été découpés en extraits sonores. Dans ce fonds, issu d'une grille d'enquête dont les grandes composantes sont restées inchangées durant l'ensemble de l'enquête, chaque enregistrement a son passage sur la sorcellerie. Avec le collecteur, nous avons convenu que tous les extraits ayant trait à la sorcellerie ne devaient pas être diffusés, sauf sur demande directe à l'auteur, dans le cadre d'une recherche, par exemple. En ce qui concerne le fonds La Liètt, les enquêtes sont très aléatoires, s'attardant parfois sur un point ou abordant au contraire de nombreux sujets superficiellement. Le parti pris documentaire a été de conserver les enquêtes dans leur forme originale. Il a été décidé pour ce fonds de mettre l'intégralité des enquêtes à disposition, dans le sens où il devenait difficile d'extraire seulement les petits passages qui pourraient poser problème. Nous voyons que la manière dont les enquêtes ont été menées impacte les modalités du traitement documentaire et ainsi, les décisions prises en matière de déontologie.

Lorsqu'aucune consigne claire n'est donnée quant à la diffusion, ce qui constitue une bonne partie des fonds à traiter à Dastum, c'est la personne en charge de l'écoute des enregistrements, et du traitement documentaire, qui, dans les faits, est jugée comme la mieux placée pour décider du niveau de diffusion. C'est notamment cette personne qui entend des remarques de la personne ressource telles que « vous gardez ça pour vous, hein ? », et celle de l'enquêteur disant « nous vous inquiétez pas, l'enregistrement est juste pour moi », ou encore la blague sur le fait que bientôt, grâce à cet entretien, ils passeront à la télé. C'est également cette personne qui saisit les noms cités, et les informations personnelles qui sont révélées. C'est elle qui, finalement, décide de la précision du découpage, et en lien avec le collecteur, des sujets à ne pas diffuser. Parmi les extraits diffusés, nous allons maintenant étudier ceux qui ont été retenus pour deux projets de valorisation audio.

## Retour d'expérience et questionnements sur l'extrait sonore ethnobotanique

Nous allons nous intéresser aux valorisations des fonds d'archives orales présentés, et voir comment le traitement documentaire peut influencer celles-ci. Nous nous intéresserons plus particulièrement à l'extrait sonore : quel type de valorisation favorise-t-il ? Au détriment de quels aspects ?

### Des extraits courts pour la valorisation audio

Un retour d'expérience sur l'utilisation des deux fonds d'archives orales présentés ci-dessus, dans le cadre, d'une part, d'une valorisation muséale et, d'autre part, de la



confection de chroniques radio sur la thématique ethnobotanique, nous permettra d'identifier les caractéristiques des matériaux audio valorisés.

Deux mois après avoir effectué le traitement documentaire du fonds Christophe Auray, en 2014, nous avons été contactée par Nolwenn Herry, commissaire d'exposition aux jardins de La Roche-Jagu, dans les Côtes-d'Armor, au sujet de l'exposition « Des hommes et des plantes qui soignent » (Fleurentin *et al.* 2015). Elle avait lu notre article dans la revue *Musique bretonne* éditée par Dastum, mentionnant la mise à disposition du fonds Christophe Auray dans la base de données Dastum (Mériaux 2014). Elle nous a d'ailleurs indiqué que, sans cela, elle n'aurait pas pensé à chercher du côté des archives orales sur un tel sujet, pensant qu'il n'en existait pas en Bretagne. N'ayant que très peu de temps à consacrer à l'écoute d'enregistrements, il lui fallait des extraits sonores déjà découpés sur la thématique des plantes médicinales : des extraits courts, de bonne qualité sonore, linguistiquement intéressants tout en étant compréhensibles et dans lesquels le collecteur ne serait pas trop présent. Cette dernière indication n'est pas des moindres, car c'est celle qui a posé le plus de problèmes lors du montage des extraits sonores. Ici, ni les noms des informateurs ni leur lieu de résidence n'étaient indiqués, ceux-ci prenant plus généralement l'identité de « nos grands-parents ».

En 2015 et 2016, nous avons également participé à la confection de chroniques radio avec l'association La Liètt. Celles-ci ont été conçues par thématiques ethnobotaniques, sur un format de trois à cinq minutes, et diffusées sur une radio locale associative, Plum FM<sup>3</sup>. Des extraits d'enregistrements, de quelques dizaines de secondes chacun, illustraient le scénario de la chronique, lui-même récité par une voix off. Ici, les extraits sonores rendaient vivante l'explication, et l'accent était particulièrement mis sur la langue, la manière de parler, et les différents noms donnés aux plantes en fonction des localités. L'origine du témoignage était donc renseignée, mais pas le nom de l'informateur ni aucune information le concernant, autre que le lieu de collecte. En effet, l'extrait sonore étant encadré d'un discours explicatif, toute information personnelle pouvait être amenée d'une manière différente par la voix off, sans perte d'information. La confection de ces chroniques radio a été rendue possible par un traitement documentaire très précis – bien plus que celui de l'association Dastum –, effectué directement par l'association, avec le minutage des passages mentionnant l'usage de chaque plante.

Il nous semble que les enregistrements utilisés dans les deux démarches répondaient aux mêmes caractéristiques. Ils devaient être courts, tout au plus quelques minutes pour les extraits utilisés dans l'exposition, cela se réduisait à moins d'une minute pour ceux des chroniques radios. Les éléments concernant la vie privée étaient à chaque fois écartés. Les informations recherchées dans ces extraits étaient notamment d'ordre linguistique, ce dont seul l'oral peut rendre compte. Par leur formulation également, les extraits utilisés pouvaient renseigner sur la logique de pensée populaire : « ça tire le mal », par exemple, rend compte d'une représentation du corps et de la maladie autre que la nôtre. L'utilisation du pronom indéfini ne posait pas de problème, au contraire : étaient recherchées plutôt les informations qui font consensus que celles qui ont trait à la particularité. Les caractéristiques

<sup>3</sup> <http://www.plumfm.net/>.



identifiées ici des extraits sonores utilisables sans problème pourraient constituer la base d'une démarche éthique de large diffusion.

### L'extrait sonore en questions

Jusqu'à présent, les utilisations des deux fonds d'archives orales que nous avons présentés n'ont été effectuées qu'à partir d'extraits sonores, ne contenant aucune donnée personnelle, évitant ainsi les possibles préoccupations éthiques de la diffusion. Mais qu'implique le fait de compartimenter une enquête ethnobotanique en extraits sonores ? La compartimentation respecte-t-elle la parole des personnes ressources, et en ce sens, pourrait-elle ne plus être éthique ?

Bien qu'axé sur la question de la propriété intellectuelle, l'analyse d'A. Agrawal (2002) à propos des bases de données ethnobotaniques à caractère utilitaire, peut nous être utile. Celui-ci focalise son étude sur les banques de savoirs ethnobotaniques autochtones, où à chaque nom de plante sont associés un ou plusieurs usages. Seul le savoir utile est conservé, validé scientifiquement, puis sorti de son contexte, pour être utilisable n'importe où. A. Agrawal affirme qu'une fois renseigné dans la base de données, « le savoir autochtone se trouve paradoxalement dépouillé des caractéristiques spécifiques qui pouvaient, même virtuellement, le signaler comme autochtone » (Agrawal 2002). Les peuples autochtones ne sont plus étudiés pour eux-mêmes, mais pour les savoirs et ressources associées dont ils disposent. Dans un précédent article (Mériaux 2016), nous avons développé l'idée que le savoir autochtone est indissociable de la mémoire associée au contexte d'élaboration de ce savoir. Il nous semble que les informations au sujet de la vie privée, données dans les enregistrements, alimentent le savoir et lui donne ce caractère local qui lui est propre.

Découper l'enregistrement, c'est le décontextualiser. Pourtant, pour respecter le caractère ethnologique du rapport au végétal, il importe au contraire d'étudier chaque usage en regard des autres, et des données personnelles qui les accompagnent : tel usage est-il connu de tous ou bien spécifique à une localité, voire une famille ? L'histoire des différentes personnes composant cette famille ne peut-elle pas expliquer la spécificité du savoir ? L'origine du savoir pourrait se trouver dans un séjour ailleurs, s'expliquer par des rencontres ou encore l'apprentissage de la lecture, qui ouvre au savoir livresque. Selon N. Drouguet, le fait de n'exposer que les standards parvient à « niveler l'identité et à générer un sentiment d'appartenance » (Drouguet 2015). Mais, comme l'indique l'auteur, laisser croire à un savoir collectif largement partagé par les « anciens » encourage une vision stéréotypée du passé, à défaut de montrer sa richesse et sa diversité. D'un côté, donc, le savoir peut être perçu du seul point de vue utilitaire, ne respectant pas son caractère local et autochtone, de l'autre, le savoir peut être figé dans un cliché, participant alors à un « processus stérilisant de patrimonialisation », tel que le définit É. Jolly (2008).

Ainsi, le regard ethnologique, qui tendrait à rendre compte le plus fidèlement possible du propos des personnes ressources semble aller à l'encontre d'un découpage en extraits sonores, pour la thématique ethnobotanique du moins. Mais que se passe-t-il lorsque le documentaliste-archiviste, avec une sensibilité d'ethnologue, est confronté à des enregistrements qui jouent sur l'aspect nostalgique et le sentiment d'appartenance ? Si la personne ressource elle-même présente sa vie



comme pleinement intégrée dans un système de savoirs collectif ? Ou bien lorsque l'enquêteur induit le type de traitement documentaire par des questions sous forme d'items thématiques ? C'est la question de ce que veut transmettre la personne ressource, et éventuellement le collecteur, qui finalement se pose, car une démarche éthique serait de respecter leur volonté.

## Conclusion

Sans être formée aux métiers de l'archive et de la documentation, notre expérience de traitement documentaire de fonds d'archives orales, dans le cadre de nos recherches universitaires, les a particulièrement enrichis. À partir de notre problématique, qui est celle des utilisations possibles des archives orales sur la thématique ethnobotanique, autres que leur passage à l'écrit, nous nous sommes rendue compte combien leurs utilisations sont liées au traitement documentaire appliqué, et à quel point cette étape suscite des questionnements éthiques.

Notre questionnement s'est focalisé sur le traitement des archives orales en extraits sonores thématiques, pouvant servir à des valorisations variées. Si des archives orales sur la sorcellerie peuvent difficilement illustrer une exposition, bien d'autres peuvent alimenter des web documentaires, des livres audio, des sentiers d'interprétation, des herbiers numériques, et toutes sortes de projets sur la thématique ethnobotanique. La question éthique de la diffusion de ces extraits peut être évacuée, comme nous l'avons vu, en ne choisissant que des extraits faisant appel à un système de savoirs collectif, n'évoquant pas le vécu de la personne ressource. Mais le risque alors, dans une valorisation à caractère patrimonial, est de figer la tradition en un cliché. Si les données personnelles sont respectées, les personnes ressources pourraient ne pas l'être.